

XYLOFUTUR
Campus Bordeaux Sciences Agro
33175 GRADIGNAN CEDEX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**
Exercice clos au 31 décembre 2022

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**
Exercice clos au 31 décembre 2022

Au Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Xylofutur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Informations sur la continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Traitement comptable des subventions » en page 15 de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthode comptables relatives au traitement des subventions et des fonds dédiés. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable appliquée et de l'information donnée en annexe des comptes annuels.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne,
Le 15 juin 2023



P/ DEIXIS,
Jean-Luc BEY
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC Grande Aquitaine

BILAN

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outill					
Autres immobilisations corporelles	7 845	7 845			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	808		808	808	
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	8 654	7 845	808	808	
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours	1 000		1 000	1 314	- 314
Avances et acomptes versés sur commandes	800		800		800
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes ra	50 541	15 487	35 053	18 901	16 152
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	355 231		355 231	299 155	56 076
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	288 075		288 075	43 319	244 756
Charges constatées d'avance	2 985		2 985	8 976	- 5 991
TOTAL (II)	698 632	15 487	683 144	371 665	311 479
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	707 285	23 333	683 952	372 474	311 478

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-29 460	1 451	- 30 911
Excédent ou déficit de l'exercice	-85 792	-30 911	- 54 881
Situation nette (sous total)	-115 252	-29 460	- 85 792
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-115 252	-29 460	- 85 792
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	144 899	99 686	45 213
TOTAL (II)	144 899	99 686	45 213
Provisions			
Provisions pour risques	12 100	5 000	7 100
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	12 100	5 000	7 100
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associat			
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré	365 000	45 000	320 000
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 155	111 485	- 20 330
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	161 051	134 942	26 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	25 000	5 821	19 179
TOTAL (IV)	642 205	297 248	344 957
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	683 952	372 474	311 478
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétent			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
<i>Produits d'exploitation</i>				
Cotisations	140 955	153 045	- 12 090	-7.90
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	16 511	7 896	8 615	109.11
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	793 547	635 571	157 976	24.86
. Versements des fondateurs ou consommations/dot consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et tra	5 895	11 868	- 5 973	-50.33
Utilisations des fonds dédiés	3 025	38 786	- 35 761	-92.20
Autres produits	111	69	42	60.87
Total des produits d'exploitation (I)	960 043	847 235	112 808	13.31
<i>Charges d'exploitation</i>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	388 227	317 046	71 181	22.45
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	17 096	11 827	5 269	44.55
Salaires et traitements	421 424	372 886	48 538	13.02
Charges sociales	167 559	147 911	19 648	13.28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 700	8 952	- 7 252	-81.01
Dotations aux provisions	7 100		7 100	
Reports en fonds dédiés	48 238	3 025	45 213	n/s
Autres charges		21 412	- 21 412	-100.00
Total des charges d'exploitation (II)	1 051 345	883 058	168 287	19.06
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-91 302	-35 824	- 55 478	154.86
<i>Produits financiers</i>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	4	0	4	
Reprises sur provisions et dépréciations et transfert				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placem				
Total des produits financiers (III)	4	0	4	
<i>Charges financières</i>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et a				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de pl				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	4	0	4	
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-91 298	-35 824	- 55 474	154.85
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	5 561	9 520	- 3 959	-41.59
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	5 561	9 520	- 3 959	-41.59
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	56	4 607	- 4 551	-98.78
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et p				
Total des charges exceptionnelles (VI)	56	4 607	- 4 551	-98.78
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 505	4 913	592	12.05
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	965 609	856 755	108 854	12.71
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 051 401	887 666	163 735	18.45
EXCEDENT OU DEFICIT	-85 792	-30 911	- 54 881	177.55
Evaluation des contributions volontaires en natu				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'association XYLOFUTUR est un Pôle de compétitivité qui se définit comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises ou d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique dans la filière bois-forêt en Nouvelle-Aquitaine et plus récemment, en Auvergne-Rhône Alpes et Pays de la Loire.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 683 952,44 E.
Le résultat net comptable est un déficit de 85 792,08 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/05/2023 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a eu recours au financement Dailly auprès de la Banque Courtois adossé à la subvention du Conseil Général Nouvelle Aquitaine de 2023 de 320 000 euros.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre du financement Dailly, l'association a perçu 153 600 euros sur le compte de la Banque Courtois, le solde est conservé en garantie sur le compte affecté CGA de la Banque courtois

Le Gouvernement a validé officiellement le 27 mars, la labellisation de Xylofutur, Pôle de Compétitivité national de la filière Forêt-Bois-Chimie pour la période 2023-2026, dans le cadre de la phase V de la politique nationale des Pôles de Compétitivité. Ainsi, la reconduction de cette labellisation permet de souligner la réalisation des objectifs de la Phase 4. En effet, le plan stratégique de la période 2019-2022, a été respecté. La feuille de route stratégique de la Phase 5 quant à elle se décline en diverses actions. Elle vise notamment un boost d'innovation dans la filière Forêt-Bois-Chimie, pilier bioéconomique et du développement durable

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Mouvements des Fonds Propres :

Report à nouveau au 31/12/2021 :	-29 460 €
Déficit de la période :	-30 911 €
-----	-----
Report à nouveau au 01/01/2022 :	-29 460 €
Déficit de la période :	-85 792 €
-----	-----
Fonds associatifs au 31/12/2022 :	- 115 252 €

Traitement comptable des subventions :

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.

Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation en fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

Rémunérations des dirigeants :

La loi n°2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 € et recevant plus de 50.000 € de subvention de l'Etat ou d'une collectivité territoriale doivent publier, chaque année, les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

Les dirigeants au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent, le cas échéant, que des remboursements de frais justifiés.

La divulgation de la rémunération des 3 plus hauts cadres « dirigeants » salariés reviendrait à donner une rémunération individuelle et, à ce titre, cette information ne sera pas présentée en annexe.

Contribution volontaire en nature :

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à la réglementation, l'association a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature mais de les mentionner en annexe.

Pour l'année 2022, le montant des contributions volontaires s'élève à 153 380 € .

Informations sur la continuité d'exploitation :

Au 31 décembre 2022, l'association présente un résultat net déficitaire de 85.792 euros, un résultat d'exploitation négatif de - 91.301 euros et des capitaux propres négatifs de -115.252 euros.

Malgré des fonds propres négatifs, l'association a décidé de maintenir la convention comptable de la continuité d'exploitation pour la présentation des comptes annuels clos au 31/12/2022, compte tenu des perspectives à venir qui devraient s'améliorer en raison des éléments suivants :

- Obtention de subventions publiques complémentaires afin de financer les actions en cours ;
- Mise en place d'un plan d'action de contrôle voir de diminution des charges d'exploitation
- Le développement de nouveaux relais de croissance permettant l'obtention de nouveaux financements privés.

Ces mesures devraient porter leurs effets en 2023 afin de nous permettre de retrouver des résultats excédentaires et ainsi reconstituer nos fonds propres.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 845			7 845
Immobilisations financières	808			808
TOTAL	8 654			8 654

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	7 845			7 845
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	7 845			7 845
TOTAL GENERAL (I+II+III)	7 845			7 845

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	1 314		314	1 000
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	1 314		314	1 000

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	50 541	50 541	
Autres créances	355 231	355 231	
Charges constatées d'avance	2 985	2 985	
TOTAL	408 757	408 757	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	344 415
Autres produits à recevoir	876
TOTAL	345 291

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	5 000	7 100		12 100
Provisions pour créances clients	13 787	1 700		15 487
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions (fonds dédiés)	99 686	48 238	3 025	144 899
TOTAL (II)	118 473	57 038	3 025	172 487
TOTAL GENERAL (I+II)	118 473	57 038	3 025	172 487
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		57 038	3 025	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	365 000	320 000	45 000	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	91 155	91 155		
Dettes fiscales et sociales	161 051	161 051		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	25 000	25 000		
TOTAL	642 205	497 205	45 000	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	35 689
Dettes fiscales et sociales	47 303
Autres dettes	
TOTAL	82 992

Fonds Dédiés

Situations Ressources	Fonds à Engager Au début De l'exercice	Utilisation En cours D'exercice (7894)	Engagement à Réaliser sur Nouvelles Ressources Affectées (6894)	Fonds restant A engager En fin D'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
INNWOOD INVEST	96 661			96 661
CANOPEE CHALLENGE	3 025	3 025		0
FRENCH TECH	0		48 238	48 238
Total Actions spécifiques	99 686	3 025	48 238	144 899
TOTAL	99 686	3 025	48 238	144 899

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés***

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 10 915 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 3.75 %
- le taux moyen des charges sociales : 40%

Effectif au 31/12

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	6	
Non cadres	3	4
TOTAL	9	4

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 905 E.